

MAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 26 juin 2026, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), après convocation légale de Monsieur MUSSILLIER Franck, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : BOUYER Frédéric, CASTELEIN Jean-Luc, CHEVASSU Jean, CHIARELLI Isabelle, CHOUTEAU Jean-Luc, DELAFOND Philippe, DROIN Liliane, GEFARD Stéphane, GUYON Didier, HUMBERT Jean-Luc, LOPEZ Laurence, MOULIN Marie-Antoinette, MUSSILLIER Franck, NEVIERE Estelle, PAVARD Blanche, POULET Michel, SIRJEAN Héloïse.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉ POUVOIR : FOURMY MOUET Nadège, FRADET Sébastien, LAULANET Philippe, MOCEK Charlotte ayant donné respectivement pouvoir à CASTELEIN Jean-Luc, MUSSILLIER Franck, HUMBERT Jean-Luc, BOUYER Frédéric.

ÉTAIENT EXCUSÉS : BROUSSE Isabelle, GIACOMETTI Olena.

Monsieur MUSSILLIER Franck, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. M CASTELEIN Jean-Luc ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

*

**4 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE
« ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES » 2026**

Le Conseil municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-11 et R.2311-9 autorisant et précisant les modalités de vote des décisions modificatives ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2026 adoptant le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Activités économiques » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 17 juin 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2026 approuvant le versement d'une subvention d'équipement du budget principal au budget annexe « Activités économiques » ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte les éléments suivants :

EN RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre du projet de préemption du droit au bail commercial situé 5 cours des Jarières ainsi que du projet d'acquisition des murs du local commercial, il est proposé d'inscrire la subvention d'équipement versée par le budget principal.

Cette subvention a vocation à financer l'acquisition du droit au bail, l'acquisition des murs ainsi que les frais directement liés à l'opération.

Il convient donc d'inscrire un crédit complémentaire à l'article 13242 « Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables » pour un montant de 420 000 €.

EN DÉPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT

Afin de permettre la réalisation de l'opération, il convient d'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition du droit au bail, à l'acquisition des murs, au dépôt de garantie repris dans le cadre de la cession du bail ainsi qu'aux frais directement liés à ces opérations.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Afin de tenir compte des dépenses susceptibles d'être engagées dans le cadre de la gestion du local commercial, notamment au titre des loyers, de l'assurance et de la taxe foncière, il convient de redéployer des crédits disponibles inscrits au chapitre 011, et notamment à l'article 62871 "Remboursement de frais à la collectivité de rattachement", pour un montant de 8 500 €, afin de maintenir l'équilibre budgétaire du budget annexe.

Il est proposé de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
13	13242	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables	+ 420 000,00 €
TOTAL			+ 420 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	2088	Autres immobilisations incorporelles	+ 150 000,00 €
21	2132	Bâtiments privés	+ 267 500,00 €
27	275	Dépôts et cautionnements versés	+ 2 500,00 €
TOTAL			+ 420 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	613	Locations	+ 5 000,00 €
011	6161	Assurance, multirisques	+ 1 000,00 €
011	635	Taxes foncières	+ 2 500,00 €
011	62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	- 8 500,00 €
TOTAL			0,00 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe « Activités économiques » 2026 telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : 21

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 29 juin 2026

Le secrétaire
Jean-Luc CASTELAIN



Le Maire,
Franck MUSSILLIER